

Bulletin d'inscription Grand VIDE-GRENIER du Comité Des Fêtes De Chatuzange Le Goubet du 4 octobre 2026

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription + règlement intérieur signé ainsi que votre chèque le plus vite possible.

La date limite des inscriptions est fixée au 27 SEPTEMBRE 2026.

Nous rappelons que seuls les emplacements payés seront validés. Afin de vous confirmer votre réservation, indiquez bien lisiblement votre adresse mail. Le remboursement ne sera effectué qu'en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.

L'accueil des exposants se fera de 6 h 30 à 8 h. Vous serez guidé à votre arrivée vers votre emplacement. **Passé 8 h, l'emplacement sera utilisé pour un autre exposant. Pas de pro-alimentaire.**

Pour une meilleure circulation dans le village, merci de respecter les consignes qui vous seront données à votre arrivée : ne pas bloquer le passage aux autres exposants et enlever votre voiture dès que vous l'aurez déchargée. Des parkings gratuits aux alentours seront mis à votre disposition pour la journée.

En fin d'expo, merci de ramener vos déchets ou de les déposer dans les containers.

Inscriptions par mail : comitedesfeteschatu@gmail.com

Renseignements (priorité 17 h 30 – 20 h) : Manu VALETTE 07 44 63 07 81

A renvoyer accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du Comité des fêtes à l'adresse suivante :

VALETTE MANU 150 ALLEE DES MILLIARDS 26300 CHATUZANGE LE GOUBET

Bulletin d'inscription au Vide grenier du 4 octobre 2026 de Chatuzange Le Goubet

NOM et Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail (bien lisible svp)

OBLIGATOIRE POUR LA PRÉFECTURE N° de carte d'identité :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Lieu de délivrance :

Je réserve :

..... mètres sans véhicule x 4 € le m soit = €

..... mètres avec voiture (minimum 5 m) x 4 € le m soit = €

..... mètres voiture + remorque (minimum 8 m) ... x 4 € le m soit = €

..... mètres avec fourgon (minimum 8 m) x 4 € le m soit = €

Total : €

Date : Signature :

Cadre réservé à l'organisateur : Emplacement :

N° :

Règlement intérieur – Vide grenier Comité des fêtes de ChatuzangeLeGoubet

Ce règlement complète les indications inscrites sur le bulletin d'inscription.

1. Seuls les membres du comité des fêtes sont habilités à gérer les emplacements. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements attribués.
2. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autre dégradation.
3. Le comité des fêtes se réserve le droit de refuser un exposant s'il estime que la vente du produit porte préjudice à l'organisateur.
4. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation. J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement.

Date : Signature :